

NEOLIFE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 3.447.560,30 euros
Siège social : 304 RN 6 – Bâtiment AVALON 2
69760 LIMONEST
753 030 790 RCS LYON

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. SITUATION, ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1 Activité

En complément de la croissance 2018 tirée par la vente des éléments de construction, NEOLIFE a su consolider une base industrielle solide pour pourvoir à la croissance importante attendue sur les années à venir.

Sur 2018, l'activité de la Société s'étend dans les domaines suivant :

- Logement collectif 40%
- Logement individuel 15%
- Public (école, mairie, gymnase) 25%
- Immeubles de bureaux 10%
- Centres commerciaux 10%

La rénovation énergétique (notamment en isolation thermique par l'extérieur) compte pour environ 15% du chiffre d'affaires.

Ainsi, ce sont plus de 73.000 m² d'éléments de construction qui ont été vendus sur l'exercice 2018 dont 19% à l'export.

En France

NEOLIFE a conclu de nombreux projets en diversifiant largement son activité :

- Auprès de nouveaux acteurs publics ou privés
- Tant en construction neuve qu'en rénovation (Travaux d'isolation Thermique par l'extérieur)
- Sur tous les types de destination : Logement individuels ou collectifs, immeubles tertiaires, centres commerciaux, usines et entrepôts, résidences étudiantes et Ehpad, esplanades etc...

- Sur une grande couverture nationale avec l'ouverture à de nouvelles villes (Lille, Lens, Strasbourg, ...) et l'approfondissement de son activité sur des fiefs historiques (Lyon, les 2 savoies...)

A l'export, les efforts consentis sur les 2 / 3 dernières années concernant la mise en place de partenaires distributeurs conduisent à une croissance dorénavant régulière des ventes sur les pays cibles.

En Europe, NEOLIFE a ciblé tous ses moyens sur :

- les pays où sa distribution était déjà structurée pour récolter rapidement de nombreux projets : Belgique et Pays-Bas ;
- le développement du marché anglais avec un distributeur spécialisé dans la maison individuelle.

Dans les autres pays et régions du monde, NEOLIFE répond aux sollicitations sans pour autant investir de temps et de moyens. Cette application permet néanmoins de créer quelques opportunités d'affaires comme aux Etats-Unis où NEOLIFE a été prescrit sur des projets de villa.

En termes de produits,

NEOLIFE a vendu 73 000 m² d'éléments de construction sur 2018 contre 70 000 m² 1 an plus tôt.

Le mix produits continue à privilégier très fortement l'ensemble de la gamme de bardage à contrario de la gamme de terrasse et représentent désormais 82% des ventes totales en 2018 contre 78% en 2017.

Les ventes de bardage CLAD s'élèvent à 1,4 M€ (soit 34 000 m²) vs 1,2 M€ en 2017 (soit 33 000 m²).

Les ventes de bardage COVER s'élèvent à 1,8 M€ (soit 27 000 m²) vs 1,4 M€ en 2017 (soit 23.000 m²)

La prospection commerciale est clairement tournée sur les projets de façade, dont la prescription est difficile à « varianter » par les concurrents. La gamme façade a été agrémentée par l'arrivée d'un nouveau profil « SPACE » dont les premières ventes conséquentes arrivent à compter de la fin d'année 2018.

En termes de R&D et de production,

Les efforts entamés depuis 2016 pour qualifier un nouveau compounder industriel a permis de considérablement renforcer le déploiement industriel de NEOLIFE avec :

- Une forte augmentation du capacitaire
- Une régularité de la qualité des matières premières
- L'affinement des formules incluant désormais des anti-oxydants contre la pollution acide des villes.

La qualité de ces compounds a permis de travailler en aval sur la qualification d'un nouveau partenaire industriel en extrusion. Son savoir-faire et sa capacité d'investissement promettent à NEOLIFE un fort développement de son capacitaire produit, notamment sur les lignes COVER qui lui sont confiées.

1.2 Opérations sur le capital social de NEOLIFE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, plusieurs augmentations de capital ont été réalisées, soit par l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital social, soit sur délégation de l'assemblée générale, pour un montant total de 3.228.716,77 euros. Elles sont détaillées ci-après :

- Suivant décisions du directoire en date du 31 janvier 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
 - augmentation de capital en date du 4 janvier 2018 d'un montant nominal de 39.999,68 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 102.040 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,68 euros, résultant de la conversion de 4 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 12 janvier 2018 d'un montant nominal de 49.999,99 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 127.551 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 49.999,99 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 25 janvier 2018 d'un montant nominal de 49.999,99 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 127.551 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 49.999,99 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 4 janvier 2018 d'un montant nominal de 49.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 125.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 50.000,00 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 9 janvier 2018 d'un montant nominal de 147.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 375.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 150.000,00 euros, résultant de la conversion de 15 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 11 janvier 2018 d'un montant nominal de 294.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 750.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 300.000,00 euros, résultant de la conversion de 30 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 22 janvier 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 25 janvier 2018 d'un montant nominal de 117.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 300.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 120.000,00 euros, résultant de la conversion de 12 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 30 janvier 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une

- valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 31 janvier 2018 d'un montant nominal de 24.500,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 62.500 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 62.500 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 25.000,00 euros ; et
 - augmentation de capital en date du 31 janvier 2018 d'un montant nominal de 14.896,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 38.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 190.000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 20.900,00 euros.
- Suivant décisions du directoire en date du 28 février 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
- augmentation de capital en date du 2 février 2018 d'un montant nominal de 59.999,91 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 153.061 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 59.999,91 euros, résultant de la conversion de 6 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 1er février 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 2 février 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 14 février 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 20 février 2018 d'un montant nominal de 147.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 375.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 150.000,00 euros, résultant de la conversion de 15 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 28 février 2018 d'un montant nominal de 60.760,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 155.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 155.000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 62.000,00 euros.
- Suivant décisions du directoire en date du 30 avril 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
- augmentation de capital en date du 16 mars 2018 d'un montant nominal de 59.999,91 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 153.061 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 59.999,91

euros, résultant de la conversion de 6 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

- augmentation de capital en date du 23 mars 2018 d'un montant nominal de 39.999,68 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 102.040 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,68 euros, résultant de la conversion de 4 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 27 mars 2018 d'un montant nominal de 29.999,76 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 76.530 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,76 euros, résultant de la conversion de 3 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 28 mars 2018 d'un montant nominal de 19.999,84 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 51.020 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 19.999,84 euros, résultant de la conversion de 2 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 12 avril 2018 d'un montant nominal de 59.999,52 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 153.060 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 59.999,52 euros, résultant de la conversion de 6 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 23 avril 2018 d'un montant nominal de 79.999,36 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 204.080 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 79.999,36 euros, résultant de la conversion de 8 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ; et
 - augmentation de capital en date du 30 avril 2018 d'un montant nominal de 90,94 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 232 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 1.160 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 127,60 euros.
- Suivant décisions du directoire en date du 6 juillet 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
- augmentation de capital d'un montant nominal de 29.412,54 euros, par voie d'émission de 75.032 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, émises au pair, libérée par compensation de créance ; et
 - augmentation de capital d'un montant nominal de 26,66 euros, par voie d'émission de 68 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total (prime d'émission incluse) de 30,65 euros, résultant de l'exercice de BSA.
- Suivant décisions du directoire en date du 16 juillet 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
- augmentation de capital en date de ce jour d'un montant nominal de 99.999,98 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 225.102 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 99.999,98 euros, résultant de la conversion de 10 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ; et

- augmentation de capital d'un montant nominal de 96.000,02 euros, par voie d'émission de 244.898 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, émises au pair, libérée par compensation de créance.
- Suivant décisions du directoire en date du 31 juillet 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
 - augmentation de capital en date de ce jour d'un montant nominal de 199.999,97 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 510.204 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 199.999,97 euros, résultant de la conversion de 20 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ; et
 - augmentation de capital d'un montant nominal de 192.000,03 euros, par voie d'émission de 489.796 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, émises au pair, libérée par compensation de créance.
- Suivant décision de la collectivité des associés réunie en assemblée générale extraordinaire le 22 août 2018, le capital social a été réduit de 8.411.130,46 euros pour être ramené à 2.878.330,40 euros par imputation sur le compte « report à nouveau » à concurrence de 7.360.391,56 euros et par voie d'affectation à un compte de réserve indisponible pour le solde.
- Suivant décisions du directoire en date du 18 octobre 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
 - augmentation de capital en date du 18 septembre 2018 d'un montant nominal de 23.529,40 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,17 euro, de 235.294 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,98 euros, résultant de la conversion de 4 ODIRNANE détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - augmentation de capital en date du 02 octobre 2018 d'un montant nominal de 183.010,20 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,20 euro, de 1.830.102 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 3.660.204 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 366.020,40 euros.
- Suivant décisions du directoire en date du 30 novembre 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
 - augmentation de capital d'un montant nominal de 256.068,20 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,20 euro, de 2.560.682 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 5.121.364 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 512.136,40 euros ;
 - augmentation de capital d'un montant nominal de 588,60 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 5.886 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 29.430 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 3.237,30 euros.
- Suivant décisions du directoire en date du 21 décembre 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
 - augmentation de capital d'un montant nominal de 102.755,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,20 euro, de 1.027.550 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de

0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 2.055.100 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 205.510,00 euros ;

- augmentation de capital d'un montant nominal de 2.153,50 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 21.535 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 107.675 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 11.844,25 euros ;
- augmentation de capital d'un montant nominal de 1.125,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 11.250 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune à la suite de l'exercice de 11.250 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 4.500 euros.

Ainsi, le capital social au 31 décembre 2018 est fixé à 3.447.560,30 € et il est divisé en 34.475.603 actions.

1.3 Cession des titres de la société TECHLIFE

Le directoire de NEOLIFE a procédé à la cession de la totalité des actions détenues dans la société TECHLIFE en date du 25 juin 2018.

A cette occasion, il a été procédé à un abandon de compte-courant à hauteur de 39 K€.

1.4 Remboursement des OCABSA 2014

Le 29 avril 2014, les fonds gérés par NextStage AM ont souscrit à hauteur de 499 K€ à un emprunt obligataire d'un montant nominal de 599 K€. La date de remboursement prévu était fixée au 29 avril 2018.

Compte tenu des besoins de financement de la forte croissance observée au cours du 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2018, NEOLIFE et la société de gestion NextStage AM se sont mis d'accord par avenant afin d'étaler le remboursement de ces OCA jusqu'au mois de mars 2019.

En fin d'année 2018, tous les emprunts obligataires ont été remboursés.

1.5 Réduction de capital

Suivant décision de la collectivité des associés réunie en assemblée générale extraordinaire le 22 août 2018, le capital social a été réduit de 8.411.130,46 euros pour être ramené à 2.878.330,40 euros par imputation sur le compte « report à nouveau » à concurrence de 7.360.391,56 euros et par voie d'affectation à un compte de réserve indisponible pour le solde.

Le nouveau nominal de l'action est ainsi de 0,10€.

1.6 BSA 2018

Le 3 septembre 2018, des Bons de Souscription d'Actions (BSA) ont été attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires à raison d'un BSA pour chaque action détenue.

Les titulaires des BSA pourront les exercer et ainsi obtenir des actions de NEOLIFE à compter de l'émission des BSA et jusqu'au 31 juillet 2019. La parité d'exercice établit que 2 BSA donnent le droit de souscrire 1 action nouvelle à 0,20 euro.

L'exercice de la totalité des 28.783.304 BSA émis donnerait lieu à la création d'un nombre maximal de 14.391.652 nouvelles actions, soit une augmentation de capital prime d'émission incluse de 2.878.330 euros.

Au 31 décembre 2018, 10.836.668 BSA 2018 ont été exercés ce qui a donné lieu à la création de 5.418.334 nouvelles actions.

1.7 Mise en place d'un contrat d'affacturage

Le 18 mai 2018, la Société a mis en place un contrat d'affacturage sur ses créances domestique et export pour un montant maximal de 800 K€.

Au 31 décembre 2018, le montant des créances cédées au factor s'élève à 654 K€.

1.8 Parcours de l'action NEOLIFE sur le marché Euronext Growth Paris

Le cours de l'action est de 0,10€ au 31 décembre 2018, ce qui donne une valorisation boursière de 3,4 M€.

2. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les facteurs de risques et incertitudes auxquels le groupe NEOLIFE est confronté sont détaillés dans le paragraphe 1.5 du document d'information en date du 29 septembre 2016 établi dans le cadre du transfert de la Société sur Alternext.

La Société a identifié 2 principaux risques :

- (i) Risques de liquidité et besoins de financements complémentaires ; et
- (ii) Risques liés au processus de fabrication et dépendance vis-à-vis des fournisseurs

3. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

A la date du présent rapport, la Société a émis plusieurs valeurs mobilières donnant accès à terme au capital dont les caractéristiques au 31 décembre 2018 sont présentées ci-après :

Bons de Souscription d'Actions (BSA)	Nature	Nombre de BSA	Prix d'exercice	Nbr d'actions susceptibles de résulter d'un exercice total	BSA déjà exercés	BSA restant à exercer	Produit brut à résulter des l'intégralité des BSA encore en circulation €	Période d'exercice
BSA 2015	1 BSA = 1 A	6 003 640	0,40€	6 003 640	4 597 186	1 406 454	562 582	Jusqu'au 31/12/2020
BSA 2017	5 BSA = 1 A	21 677 022	0,55€	4 335 404	4 397 876	17 279 146	1 900 706	Jusqu'au 31/12/2022
BSA 2018	2 BSA = 1 A	28 783 304	0,20€	14 391 652	10 836 668	17 946 636	1 794 664	Jusqu'au 31/07/2019
BSA OCABSA T1/T2	1 BSA = 1 A	363 636	1,10€	363 636		363 636	400 000	29-août-16 / 60 mois
BSA OCABSA T3	1 BSA = 1 A	266 667	0,75€	266 667		266 667	200 000	20-mars-17 / 60 mois
BSA OCABSA T4/T5	1 BSA = 1 A	769 232	0,52€	769 232		769 232	400 001	12-oct-17 / 60 mois
BSA OCABSA T6	1 BSA = 1 A	454 546	0,44€	454 546		454 546	200 000	19-déc-17 / 60 mois
BSA ODIRNANE BSA T1	1 BSA = 1 A	625 000	0,20€	625 000		625 000	125 000	29-déc-17 / 60 mois
BSA ODIRNANE BSA T2	1 BSA = 1 A	625 000	0,20€	625 000		625 000	125 000	12-janv-18 / 60 mois
BSA ODIRNANE BSA T3	1 BSA = 1 A	595 238	0,20€	595 238		595 238	119 048	12-mars-18 / 60 mois
Total		60 163 285		28 430 015	19 831 730	40 331 555	5 827 000	

4. LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

4.1 Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2019

Lors de l'AGM du 15 mars 2019, les actionnaires se sont prononcés en faveur d'une délégation de compétence au directoire à l'effet de décider l'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires pour un montant maximum de 2 M€.

5. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous précisons que les activités des sociétés du Groupe en matière de recherche et développement ont débouché sur les éléments financiers suivants :

- Un Crédit d'Impôt Recherche a été comptabilisé en moins de la charge d'impôt pour un montant de 85 K euros ;
- Les dépenses consacrées aux frais de développement de nos produits ont été activées pour un montant de 291 K euros, soit 8,8 % du chiffre d'affaires de la Société.

Ces dépenses se ventilent en :

- Activation des dépenses de personnel pour 111 K€
- Activation des prestations de recherche et de développement fournies par d'autres entités pour 180 K€

Les produits commercialisés, notamment les gammes Outlife (bardage) et Sunlife (terrasse) sont issus du programme de recherche et développement de la Société.

La très grande majorité des dépenses 2018 ont été focalisées sur la recherche de nouveaux compounds et de recyclage des matériaux.

6. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La croissance 2019 sur les ventes d'éco-matériaux et d'éléments de construction devrait pouvoir se maintenir à un taux élevé et supérieur à celui observé sur l'exercice 2018.

Les efforts sur la marge brute opérés depuis 2018 devraient se poursuivre.

Les efforts de R&D entrepris en 2018 sur le compound devraient également aboutir sur 2019 par une amélioration de la marge sur cette activité.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2018, notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce la société suivante :

- 100 % du capital social de la société NEOCO :

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2018, la société NEOCO a réalisé un total de produits d'exploitations pour 459 652 euros et une perte comptable de (312 490) euros. Ses capitaux propres s'élèvent à 2 899 674 euros et ne possède pas d'endettement hors groupe.

La valeur brute des titres NEOCO s'élève à 3 326 K€. La Société a déprécié cette valeur à hauteur de 426 K€.

Au 31 décembre 2018, notre Société ne détient aucune autre filiale ou participation.

Conformément à l'article R. 233-19 du Code de commerce, nous vous informons que cette société ne détient aucune participation dans notre Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

8. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune action destinée à être attribuée aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise n'a été acquise.

9. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2018 à 0 %.

10. MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

En application des dispositions de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a ouvert aucune succursale.

11. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients, par date d'échéance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	2	1	2	14	19
Montant total des factures concernées (En K€ TTC)	9	6	91	35	141
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (En % TTC)	0,11	0,08	1,17	0,44	1,81
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	<i>NON APPLICABLE</i>				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses					
Nombre de factures exclues	6 factures et 5 avoirs				
Montant total des factures exclues (En K€ TTC)	162				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours fin de mois				

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce:					
Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	9	8	7	10	34
Montant total des factures concernées (En K€ TTC)	32	44	10	49	135
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	<i>NON APPLICABLE</i>				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (En % TTC)	0,43	0,59	0,13	0,65	1,80
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	12 factures				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	32				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours fin de mois				

12. PRETS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti ou n'a bénéficié d'aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L.511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

13. SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L.464-2, I, al.5 du Code du commerce.

14. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS CONSOLIDES

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 6 390 254 euros contre 5 695 978 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 12,2 %.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 6 798 349 euros contre 6 288 799 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 8,1 %.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 8 636 416 euros contre 8 214 673 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 5,1 %.

Le résultat d'exploitation ressort à - 1 838 066 euros contre -1 925 874 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 856 310 euros contre 846 700 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 353 457 euros contre 337 248 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 15, identique à celui de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de 560 107 euros contre -943 899 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à - 1 277 959 euros contre -2 869 774 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de - 1 092 387 euros contre -6 241 euros au titre de l'exercice précédent, du crédit d'impôt recherche de - 84 860 euros, le résultat de l'exercice se solde par un résultat déficitaire de - 2 285 486,35 contre un résultat déficitaire de -2 758 375,88 euro au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 7 170 041 euros contre 7 909 964 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

15. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS

1. Au niveau du compte de résultat

Le chiffre d'affaires de la Société s'élève en 2018 à 6.390K€ (soit +12 % vs 2017 où le CA s'élevait à 5.696 K€) et se décompose de la façon suivante :

- Vente d'éléments de construction pour un montant de K€ en augmentation de % par rapport à 2017 (K€) et se décomposent de la façon suivante :

Vente de produits finis	2018		2017	
	En K€	En %	En K€	En %
Eléments de construction	4 258	100%	3 642	100%
Dont Outlife (bardage)	3 498	82%	2 873	78%
Sunlife (terrasse)	469	11%	540	15%
Autre	291	7%	229	7%

Le poids de la gamme Outlife (82% des ventes d'éléments de construction en 2018 et 78% au titre de l'exercice 2017) s'explique par le succès de ces produits auprès des différents donneurs d'ordre et de manière générale par un marché aux volumes plus importants s'agissant de revêtement de façades alors que la gamme Sunlife concerne des revêtements de terrasses. Le ralentissement des ventes du marché de la terrasse est imputable à la réorientation des équipes de vente sur la prescription de la gamme Outlife (bardage) dont les marges sont plus rémunératrices.

Ces ventes d'éléments de construction se font essentiellement sur la France.

- Négoce de compound pour un montant de 2 132 K€ en hausse de 3,8% par rapport à 2017 (2 054 K€). Cette progression, moindre que celle des éléments de construction, provient de l'effet stockeage moins important proportionnellement à fin 2018.

Après activation des frais de R&D pour un montant de 290 K€ vs 527 K€ en 2017, le total des produits d'exploitation s'élève à 6 798 K€ (+8 %).

Le niveau de marge brute augmente de 1,8 point pour s'élever à un niveau de 22,2% du chiffre d'affaires en 2018 vs 20,4 % sur 2017. Cette augmentation est consécutive au travail réalisé sur les marges en général et en particulier sur les marges des éléments de construction.

Les autres achats et charges externes sont maîtrisés à hauteur de 1 467 K€ et représentent 23% du chiffre d'affaires en 2018 contre 29,5 % en 2017, soit une diminution de 213 K€.

La masse salariale augmente de 2,2% à hauteur de 1 210 K€ et représente 18,9% du chiffre d'affaires sur 2018 contre 20,8 % en 2017.

A contrario, la redevance de licence suite à l'apport des brevets à Neoco alourdi les charges à hauteur de 166 K€ sur 2018 contre 140 K€ sur 2017 et représente 4% du chiffre d'affaires des éléments de construction.

Ainsi, l'EBITDA s'affiche en perte à hauteur de (850) K€ en 2018 contre (1 112) K€ pour 2017.

Le résultat financier s'améliore de 1 504 K€ et s'élève à 560 K€, imputable notamment aux provisions pour dépréciation des titres Neoco pour un montant de 426 K€ et à la reprise de dépréciation des titres Techlife pour 999 K€ suite à sa cession en juin 2018.

Après un résultat exceptionnel négatif à hauteur de (1 092) K€, composé principalement de la valeur comptable de sortie des titres Techlife (999 K€) et après à un crédit d'impôt recherche de (85) K€, la Société dégage une perte de (2 285) K€.

2. Au niveau de la structure bilanciel

Le total bilan 2018 s'élève à 7 170K€ vs 7 910 K€ en 2017.

L'actif immobilisé représente 69,6% du bilan (contre 67,7% en 2017), soit 4 993 K€. L'actif immobilisé est principalement constitué par la valorisation de la filiale pour 2 900 K€, les frais de recherche et développement pour 1 018 K€ et les frais d'augmentation de capital et d'introduction en bourse pour 639 K€.

Au niveau des participations, Neoco (détenue à 100%) est valorisée 2 900 K€.

Le BFR s'élève à -206 K€ en 2018 vs 204 K€ en 2017, soit une variation de -410 K€.

La trésorerie nette s'élève à 132 K€ et se décompose en trésorerie positive pour 133 K€ et en découverts bancaires pour 1 K€.

L'endettement financier net (EFN) quant à lui s'élève à 1 134 K€, soit 27,5 % des capitaux propres (contre 41 % des capitaux propres en 2017). L'EFN est composé d'emprunts bancaires pour un montant de 1 266 K€, minoré de la trésorerie nette pour un montant de 132 K€.

Les capitaux propres, soit 4 119 K€, représentent 119 % du capital social. Ils s'élevaient à 3 486 K€ en 2017 et représentaient 38% du capital social.

16. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes annuels soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

17. COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation du groupe comprenait les sociétés suivantes :

- NEOLIFE, société mère
- NEOCO, intégration globale

Nous vous demandons conformément aux articles L. 225-100 et L. 223-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Les dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article R. 225-102 du Code de commerce, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la Société.

18. AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 2 285 486,35 euros en intégralité au compte « Report à nouveau ».

19. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

20. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 8 519 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

21. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports du Commissaire aux comptes.

22. SITUATION DES MANDATS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Le Directoire examine la situation des mandats des membres du Conseil de surveillance et du Directoire et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

23. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Directoire examine la situation des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

24. ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L.233-13 du Code de commerce, l'identité des personnes physiques ou morales qui ont informé la Société qu'elles détenaient, directement ou indirectement, plus de la moitié ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales est indiqué ci-après : N/A

25. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS ET PERSONNES ASSIMILEES DURANT L'EXERCICE

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous présentons l'état récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice :

Ont été portées à la connaissance de la Société les opérations suivantes réalisées sur le titre Neolife par les mandataires sociaux et par les personnes qui leur sont étroitement liées :

Date	Nom / Personnes liées	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant de la transaction
12/01/2018	Michel Masson	Cession	0,4450 €	22 250 €
12/01/2018	PM / Patrick Marché	Cession	0,4500 €	22 500 €
01/02/2018	PM / Patrick Marché	Cession	0,4000 €	20 000 €
27/02/2018	PM / Patrick Marché	Cession	0,4000 €	40 000 €
17/04/2018	PM / Patrick Marché	Cession	0,3806 €	19 030 €
17/09/2018	PM / Patrick Marché	Cession	0,2000 €	10 000 €

* *

*

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire

ANNEXE 1

**LE TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES
PREVU PAR L'ARTICLE R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE**

Nature des Indications / Périodes	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	3 360 683	5 772 973	7 344 514	9 229 177	3 447 560
b) Nombre d'actions émises	8 563 659	14 710 632	18 719 663	23 527 478	34 475 603
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	463 952	463 952	463 971	399 506	-
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 641 056	3 211 904	3 583 782	5 695 978	6 390 254
b) Résultat avant impôt, amortissements & provisions	-1 725 179	-1 884 640	1 559 217	-1 422 313	-2 337 282
c) Impôt sur les bénéficies	-120 036	-234 549	-179 019	- 117 640	-84 860
d) Résultat après impôt, mais avant amortissements & provisions	-1 605 143	-1 650 091	1 380 198	-1 304 673	-2 252 422
e) Résultat après impôt, amortissements & provisions	-1 933 710	-2 090 975	576 281	-2 758 375	-2 285 486
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôt, mais avant amortissements	-0	-0	0,07	-0,06	-0,07
b) Résultat après impôt, amortissements provisions	-0	-0	0,03	-0,12	-0,07
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	11	13	12	15	15
b) Montant de la masse salariale	743 040	958 846	813 370	846 700	856 310
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	301 302	402 615	329 251	337 249	353 458